

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2019 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - VIARD Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Absents : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 mai 2019.

- ETUDE TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Maire présente les résultats de l'étude réalisée par le Cabinet SAFEGE sur le transfert des compétences eau potable et assainissement (collectif et non collectif) à la Communauté de Communes du Clunisois :

Eau potable : Pour Salornay, le transfert de la compétence actuellement gérée par le Syndicat des Eaux de la Guye n'entraînerait pas de grand changement si ce n'est que la Com Com deviendrait majoritaire au sein du Syndicat.

Assainissement Collectif : La redevance moyenne sur les 24 communes serait de 1,62 à 1,86 € le m³ suivant les scénarios.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique de ces 2 compétences à la Com Com au 1^{er} janvier 2020.

- ASSAINISSEMENT : DOSSIER LAGUNE ET REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle que le tarif de la redevance d'assainissement est fixé, depuis le 1^{er} janvier 2013, à :

- 0.80 € le mètre cube d'eau consommé pour les 1 000 premiers mètres cube ;

- 0.40 € le mètre cube d'eau consommé pour les mètres cube au-delà de ces 1 000 m³,

Actuellement la redevance d'assainissement est donc composée uniquement d'une part variable (le service n'est pas assujéti à la TVA), sans part fixe.

A partir de 2020, l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau ne sera plus versée aux collectivités pour lesquelles le prix du service d'assainissement est inférieur à 1 € hors taxe et hors redevances par mètre cube. Le critère sera le même pour le financement des travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'assainissement de la façon suivante :

- une part fixe de 30 € pour tous les usagers du service d'assainissement ;

- la part variable sur les consommations d'eau au tarif de 0.80 € le mètre cube d'eau consommé,

applicable à compter du 1er janvier 2020.

Pour un volume de 120 m³ le montant dû sera de 126 € soit 1,05 € le m³

Suite à la réunion du 18 juin 2019 en présence de l'Agence de l'eau, le service de la police de l'eau de la DDT, le Service d'Assistance Technique du Conseil Départemental, l'ATD :

Le schéma directeur d'assainissement, achevé en 2013, préconisait des travaux de réfection sur les différentes antennes du réseau de collecte, ainsi que le renouvellement de l'unité de traitement.

Les travaux sur le réseau ont été réalisés il y a 3 ans, améliorant grandement son fonctionnement et limitant la collecte des eaux claires parasites (ECP).

Pour le renouvellement de l'unité de traitement, ce Schéma prévoyait une augmentation des surfaces des bassins de lagunage pour atteindre une capacité de 1 000 EH, pour un montant de travaux estimés à 600 000 € HT.

Dans un premier temps, il est nécessaire de caractériser :

- le niveau de rejet acceptable par le milieu récepteur (la Guye) ;

- le flux à traiter, et donc le dimensionnement de l'unité de traitement : des précisions seront à apporter pour les futurs utilisateurs de l'atelier de transformation alimentaire et dans le cadre de la zone d'activités communautaire ;

- le type de filière en mesure de réaliser l'abattement de pollution attendu.

Il est proposé d'engager une étude de maîtrise d'œuvre avec la contribution de l'ATD, pour un rendu d'étude préalable fin novembre qui aboutira au choix de la filière, puis un rendu de l'AVP, dépôt du dossier de déclaration et préparation des dossiers de demandes d'aides en janvier 2020.

- RESEAU ELECTRIQUE : EXTENSION POUR LA RUE DU PORTAIL :

Suite à l'accord de prise en charge de la totalité de la participation, (8 400 €) demandée par le SYDESL, par M. DUPUIS (M. LAVIGNE ne souhaitant pas donner suite à sa demande de raccordement), le Conseil Municipal décide de demander l'extension du réseau à partir de la rue du Champ de Foire.

- SYDESL : CONVENTION BORNE RECHARGE ELECTRIQUE :

Le Conseil Municipal :

- approuve le transfert au SYDESL de la compétence pour la création et la gestion d'une borne de recharge de véhicules électriques, prévue sur l'aire de covoiturage Place de la Clochette ;
- autorise le Maire à signer la convention financière et la convention d'occupation du domaine public correspondantes.

- PHOTOS PAR DRONES :

Des photos aériennes de la commune ont été prises et seront proposées à la vente aux particuliers. Le bénéfice servira pour le fleurissement et l'embellissement de la commune.

- EXTENSION BATIMENT COMMERCE BALON :

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet ARC-PHI ARCHITECTURE par décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal.

Le Maire présente l'esquisse du projet préparé par l'architecte ; les travaux sont estimés à 73 440 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le dossier de demande de permis de construire en cours de constitution.

- PROPRIETE GROSJEAN :

La première proposition d'achat portait uniquement sur le garage et le jardin attenants à la salle polyvalente.

Les héritiers ne souhaitant pas isoler la maison du reste de la propriété, et après visite des lieux, une offre d'achat a été faite pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal laisse au Maire une marge de négociation avec les héritiers pour l'ensemble. A défaut d'accord, la municipalité fera valoir son droit de préemption sur la partie jardin et garage.

- FONDS DE CONCOURS PACTE CCC 2019 :

Cette année, le fonds de concours de la Communauté de Communes, d'un montant de 28 253 €, sera demandé en investissement pour les travaux du Grand Pont.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes du Clunisois.

- RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE :

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la ligne de trésorerie actuelle de 200 000 € arrivant à échéance le 30 juin 2019, auprès de la Caisse d'Épargne, (au taux de 0.70 % sur le T4M) et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux virements de crédits budgétaires nécessaires à l'équilibre des opérations d'ordre du budget annexe lotissement et du budget communal, ainsi que pour la 1^{ère} échéance de l'emprunt pour le Grand Pont.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Levée Grand Pont :** La fin des travaux est prévue dans une dizaine de jours, une pré-réception est programmée le 1^{er} juillet. En complément, l'entreprise réalisera le mur en pierres sèches vers le Pont Ste Catherine.

- **Melting Popote** : Le Conseil Municipal décide la souscription de 10 parts sociales de 100 € en tant que partenaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont le projet d'implantation d'un laboratoire de transformation alimentaire sur la zone d'activités de la Courbe a fait l'objet d'une demande de permis de construire.
- **Voirie** : les travaux d'ici mi-juillet,
- **Désensablement de la rivière** : les travaux ont été réalisés vers le camping et le Grand Pont
- **Cimetière** : Le compte-rendu de l'étude réalisée par le CFPA d'Ecully en collaboration avec le CAUE pour la végétalisation du cimetière, sera examiné par les commissions communales Affaires générales et Environnement, afin de répondre à l'appel à projets de la Région qui finance jusqu'à 80 %.

- **Enfouissement des réseaux** : les travaux rue de Chatille ont débuté

- **SUBVENTION BOULE JOYEUSE DE LA GUYE** :
Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association locale « La Boule Joyeuse de la Guye » pour la participation aux frais, suite à la qualification de plusieurs joueurs aux différents Championnats de France : MOIRANS (38), ROANNE (42) et COMPIEGNE (60).

- **QUESTIONS DIVERSES** :
- Le Conseil Municipal accepte le remboursement forfaitaire (sur la base unitaire actuelle de 15.25 €) des frais de repas lors des journées de formation des agents ;
Le Maire informe le Conseil Municipal :
- Bicentenaire de l'église : sera célébré par la paroisse le samedi 06 juillet ; le vin d'honneur sera pris en charge par la commune
- de la fête de l'école le 29 juin
- des festivités du 13 et 14 juillet : feu d'artifice, défilé
- de la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le 1^{er} juillet
- de la prévision d'effectifs à la rentrée scolaire de septembre : environ 90 élèves
- de la visite du jury départemental pour le fleurissement le 16 juillet
- de l'exposition « Energie Positive » organisée par le service PIG Habitat de la Communauté de Communes : à la salle de la mairie du 9 au 13 juillet
- de la faible participation dû à l'absence de manège enfantin lors de la fête patronale : 28 enfants sur 92 ont utilisé le bon offert par la municipalité
- de la réunion publique le 3 juillet sur le projet éolien à St André le Désert

- des décisions prises, sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :
. N° 02/2019 : reçue le 25/03/19 pour les immeubles et les terrains cadastrés F 996 – 998 – 1000 -1007 à Lomonot appartenant à la SCI VWSJP (WEISS) à SALORNAY-sur-GUYE ;
. N° 03/2019 : reçue le 30/03/19 pour la maison et les terrains cadastrés F 88 – 676 – 677, rue Froide appartenant à Mme CHEVALIER Catherine ;
. N° 04/2019 : reçue le 10/05/19 pour la maison et les terrains cadastrés A 170 et 171 à Angoin appartenant à Mme LAPRAY Marie à SALORNAY-sur-GUYE ;
. N° 05/2019 : reçue le 16/05/19 pour la maison et les terrains cadastrés C 718 et 719, à La Courbe, appartenant à Mme FERREIRA DE SOUSA Eunice ;
. N° 06/2019 : reçue le 06/06/19 pour la maison et les terrains cadastrés F 484 – 485 – 486 – 496 – 735, Grande rue, appartenant à M. RIBEIRO Bruno et Mme GELIN Amélie à SALORNAY-sur-GUYE.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 29 août 2019.